

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS
Conseil Municipal
Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DICOM 17 Convention de don – Monsieur Philippe Journo pour l'exposition « C'étaient des enfants »

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de don de Monsieur Philippe Journo (jointe en annexe) pour l'exposition « C'étaient des enfants »

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9^e Commission,

Delibéré :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de don de Monsieur Philippe Journo, pour l'exposition « C'étaient des enfants ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de don de Monsieur Philippe Journo, pour l'exposition « C'étaient des enfants », jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012, chapitre 74, compte-nature 74-78.